



Bulletin départemental

n° 210

du 02 février 2023





Bulletin départemental n° 210 du 02 février 2023

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
 Circulaire_Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particu (PCP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2023. 	ılières 4
 Annexe_ Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2023 	6
 Fiches de poste 	
postes à profil :	
- PAP2023-001-CPC ARLES	7
- PAP2023-002-CPC ASH OUEST	8
- PAP2023-003-CPC ASH OUEST	9
- PAP2023-004-CPC ISTRES	10
- PAP2023-005-CPC LA CIOTAT	12
- PAP2023-006-CPC MARSEILLE ESTAQUE	14
- PAP2023-007-CPC AYGALADES	15
- PAP2023-008-CPC AYGALADES	16
- PAP2023-009-CPC CAPELETTE	17
- PAP2023-010-CPC CAPELETTE	19
- PAP2023-011-CPC JOLIETTE	21
- PAP2023-012-CPC JOLIETTE	22
- PAP2023-013-CPC LA ROSE	23
- PAP2023-014-CPC LONGCHAMP	24
- PAP2023-015-CPC MADRAGUE	26
- PAP2023-016-CPC MADRAGUE	27
- PAP2023-017-CPC MAZARGUES	28
- PAP2023-018-CPC MAZARGUES	29
- PAP2023-019-CPC ST BARNABE	30
- PAP2023-020-CPC MARTIGUES	31
- PAP2023-021-CPC MIRAMAS	32
- PAP2023-022-CPC MIRAMAS	33

	34
- PAP2023-024-CPC SALON	35
- PAP2023-025-CPEM	36
- PAP2023-026-CPD DSDEN	38
- PAP2023-027-CAMP MILLES	40
- PAP2023-028-ERUN TOULOUBRE	41
- PAP2023-029-MDPH	43
- PAP2023-030-ERSEH SEI	44
- PAP2023-031-UEEA	45
- PAP2023-032-UEE CLG POUR EEAP	46
- PAP2023-033-ERUN GARDANNE	47
- PAP2023-034-COORDO REP+	49
- PAP2023-035-DAR	50
- PAP2023-036-COORDO REP+	51
- PAP2023-038-FORM REP+	52
postes à exigences particulières : - PEP2023-001-ERSEH	54
- PEP2023-002-HOPITAL	55
DEDOOGO COO CMDD	
- PEP2023-003-CMPP	56
- PEP2023-003-CMPP - PEP2023-004-HDJ	56
- PEP2023-004-HDJ	57
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE	57 58
PEP2023-004-HDJPEP2023-005-IEM UEEPEP2023-006-IME	57 58 59
 PEP2023-004-HDJ PEP2023-005-IEM UEE PEP2023-006-IME PEP2023-007-ITEP 	57 58 59 60
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD	57 58 59 60 61
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA	57 58 59 60 61 62
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER	57 58 59 60 61 62 63
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND	57 58 59 60 61 62 63 64
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET	57 58 59 60 61 62 63 64 65
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE - PEP2023-014-DIR REP+	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE - PEP2023-014-DIR REP+ - PEP2023-015-CHAG	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE - PEP2023-014-DIR REP+ - PEP2023-015-CHAG - PEP2023-016-DE OCCITAN	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE - PEP2023-015-CHAG - PEP2023-016-DE OCCITAN - PEP2023-017-DIR APPL	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69
- PEP2023-004-HDJ - PEP2023-005-IEM UEE - PEP2023-006-IME - PEP2023-007-ITEP - PEP2023-008-SESSAD - PEP2023-009-UEMA - PEP2023-010-UPE2A 1ER - PEP2023-011-UPE2A 2ND - PEP2023-012-FREINET - PEP2023-013-DIR BILINGUE - PEP2023-014-DIR REP+ - PEP2023-015-CHAG - PEP2023-016-DE OCCITAN - PEP2023-017-DIR APPL - PEP MG - 0130531G	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 71



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Liberté Égalité Fraternité

Division

Des Personnels enseignants du 1er degré

Bureau des actes collectifs - DPE2

Affaire suivie par : Jean-Claude MASINI Tél : 04 91 99 67 52

Mél: ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 Marseille, le 2 février 2023

Le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale

Λ

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

S/c:

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale

Mmes et MM. les principaux de collège

Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2023.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2023.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

Les enseignants peuvent candidater à autant de postes qu'ils le souhaitent : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

La saisie des vœux est prévue du vendredi 3 février 2023 au mardi 28 février 2023 pour les postes à profil et postes à exigences particulières.

1/ Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail Arena : https://appli.ac-aix-marseille.fr
- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface "Identifiez-vous", si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant cdupont). Le mot de passe est votre NUMEN.
- Dans Arena, allez dans Enquêtes et Pilotages, et cliquez sur "Colibris Portail des démarches".
- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

2/ Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières regroupe 2 procédures, pour lesquelles des commissions formulent un avis après la sélection et l'audition de candidats retenus sur dossier :

- Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP).

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2023. Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

1

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif. En cas d'obtention de plusieurs postes avec un rang de classement identique, l'enseignant devra faire un choix.

Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP).

Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Ils candidatent eu égard à un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (ouverture du serveur : du 4 avril au 14 avril 2023). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

Les avis favorables sont conservés pendant 3 ans. Il est inutile pour les enseignants concernés de candidater à nouveau sur Colibris, cependant la saisie des vœux sur MVT1D reste obligatoire.

Les postes vacants des écoles Marseille en Grand font l'objet d'un recrutement sur postes à exigences particulières. Les fiches de poste mentionnent précisément les compétences et prérequis souhaités.

Les écoles innovantes développent chacune un projet pédagogique spécifique. La nomination des enseignants est conditionnée à l'avis favorable formulé par une commission composée de l'IEN de la circonscription, de l'IEN disciplinaire ou de son représentant, du directeur et d'un enseignant de l'école concernée, visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

3/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées au bulletin départemental du 2 février 2023 sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats éventuellement retenus sur dossier, en cas de condition suspensive précisée dans la fiche de poste.

4/ Calendrier et communication

Le calendrier complet des opérations du mouvement sera précisé sur la circulaire dédiée publiée au bulletin départemental ultérieurement.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ARENA (https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/) en choisissant la rubrique « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

Le directeur académique

Signé

Vincent STANEK



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants du premier degré ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2023

Typo	Référence fiche de poste	Intitulé du poste
Туре		
Poste à Profil	PAP2023-001-CPC ARLES	CPC ARLES
Poste à Profil	PAP2023-002-CPC ASH OUEST	CPC ASH OUEST
Poste à Profil	PAP2023-003-CPC ASH OUEST	CPC ASH OUEST
Poste à Profil	PAP2023-004-CPC ISTRES	CPC ISTRES
Poste à Profil	PAP2023-005-CPC LA CIOTAT	CPC LA CIOTAT
Poste à Profil	PAP2023-006-CPC MARSEILLE	CPC MARSEILLE ESTAQUE
Poste à Profil	PAP2023-007-CPC AYGALADES	CPC AYGALADES
Poste à Profil	PAP2023-008-CPC AYGALADES	CPC AYGALADES
Poste à Profil	PAP2023-009-CPC CAPELETTE	CPC CAPELETTE
Poste à Profil	PAP2023-010-CPC CAPELETTE	CPC CAPELETTE
Poste à Profil	PAP2023-011-CPC JOLIETTE	CPC JOLIETTE
Poste à Profil	PAP2023-012-CPC JOLIETTE	CPC JOLIETTE
Poste à Profil	PAP2023-013-CPC LA ROSE	CPC LA ROSE
Poste à Profil	PAP2023-014-CPC LONGCHAMP	CPC LONGCHAMP
Poste à Profil	PAP2023-015-CPC MADRAGUE	CPC MADRAGUE
Poste à Profil	PAP2023-016-CPC MADRAGUE	CPC MADRAGUE
Poste à Profil	PAP2023-017-CPC MAZARGUES	CPC MAZARGUES
Poste à Profil	PAP2023-018-CPC MAZARGUES	CPC MAZARGUES
Poste à Profil	PAP2023-019-CPC ST BARNABE	CPC ST BARNABE
Poste à Profil	PAP2023-020-CPC MARTIGUES	CPC MARTIGUES
Poste à Profil	PAP2023-021-CPC MIRAMAS	CPC MIRAMAS
Poste à Profil	PAP2023-022-CPC MIRAMAS	CPC MIRAMAS
Poste à Profil	PAP2023-023-CPC SC PROV OUEST	CP SCIENCES PROVENCE OUEST
Poste à Profil	PAP2023-024-CPC SALON	CPC SALON
Poste à Profil	PAP2023-025-CPEM	CP EDUCATION MUSICALE
Poste à Profil	PAP2023-026-CPD DSDEN	REFERENT PERISCOLAIRE
Poste à Profil	PAP2023-027-CAMP MILLES	CHARGE DE MISSION CAMP MILLES
Poste à Profil	PAP2023-028-ERUN TOULOUBRE	ERUN AIX TOULOUBRE
Poste à Profil	PAP2023-029-MDPH	CORRESPONDANT MDPH
Poste à Profil	PAP2023-030-ERSEH SEI	ERSEH SEI
Poste à Profil	PAP2023-031-UEEA	UEEA LA BLANCARDE
Poste à Profil	PAP2023-032-UEE CLG POUR EEAP	UEE-EEAP COLLEGE
Poste à Profil	PAP2023-033-ERUN GARDANNE	ERUN GARDANNE APCCG
Poste à Profil	PAP2023-034-COORDO REP+	COORDO REP+ BELLE DE MAI
Poste à Profil	PAP2023-035-DAR	DISPOSITIF AUTOREGULATION
Poste à Profil	PAP2023-036-COORDO REP+	COORDO REP+ VITROLLES
Poste à Profil	PAP2023-038-FORM REP+	FORMATEUR REP+
Poste à exigences particulières	PEP2023-001-ERSEH	REFERENT DE SCOLARISATION ERSEH
Poste à exigences particulières	PEP2023-002-HOPITAL	ENSEIGNANT EN HOPITAL
Poste à exigences particulières	PEP2023-003-CMPP	ENSEIGNANT EN CMPP
Poste à exigences particulières	PEP2023-004-HDJ	ENSEIGNANT EN HDJ CMP CAMSP CA
Poste à exigences particulières	PEP2023-005-IEM UEE	ENSEIGNANT EN IEM et UEE-EEAP
Poste à exigences particulières	PEP2023-006-IME	ENSEIGNANT EN IME
Poste à exigences particulières	PEP2023-007-ITEP	ENSEIGNANT EN ITEP
Poste à exigences particulières	PEP2023-008-SESSAD	ENSEIGNANT EN SESSAD
Poste à exigences particulières	PEP2023-009-UEMA	ENSEIGNANT EN UEMA
Poste à exigences particulières	PEP2023-010-UPE2A 1ER	ENSEIGNANT UPE2A 1er DEGRE
Poste à exigences particulières	PEP2023-011-UPE2A 2ND	ENSEIGNANT UPE2A 2 nd DEGRE
Poste à exigences particulières	PEP2023-012-FREINET	TECHNIQUE FREINET
Poste à exigences particulières	PEP2023-013-DIR BILINGUE	DIRECTEUR ECOLE BILINGUE
Poste à exigences particulières	PEP2023-014-DIR REP+	DIR ECOLES REP+ (12 classes et +)
Poste à exigences particulières	PEP2023-015-CHAG	CLASSES A HORAIRES AMENAGES
Poste à exigences particulières	PEP2023-016-DE OCCITAN	DIRECTEUR ECOLE OCCITAN
Poste à exigences particulières	PEP2023-017-DIR APPL	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION
Poste à exigences particulières	PEP MG - 0130531G	ENS E.E.P.U. BOISSON
Poste à exigences particulières	PEP MG - 0131562C	ENS E.M.P.U. VALMANTE
Poste à exigences particulières	PEP MG - 0131831V	ENS E.M.P.U. ALLEE DES PINS LE CABOT
Poste à exigences particulières	PEP MG - 0132574C	ENS E.E.P.U. LA SOUDE
J 1		I .



	F	ICHE DE POSTE A PROFIL
NO	REFERENCE	PAP2023-001-CPC ARLES
IFICATI POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription d'Arles
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Arles 3, rue du Petit Puits, 13200 Arles
	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
OMPETENCES	MISSIONS	 Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue, notamment dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire. Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et interétablissements Promouvoir des espaces et modalités faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations en incluant le recours aux ressources numériques. Participer au formation des plans français et mathématiques de circonscription Accompagner les projets EPS de la circonscription
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, programmes, évaluations, informations). Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale. Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	 Connaitre les dispositifs favorisant la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite, scolarisation des TPS) Connaitre les problématiques de l'éducation prioritaire. Savoir développer des méthodologies de projet. Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques. Être capable de travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général et disposer de qualités relationnelles avec des aptitudes à la communication écrite et orale. Maitriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications. Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires Faire preuve d'adaptabilité, de discrétion, de loyauté.
lı.	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF
ATE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Leïla DAVID IEN Arles <u>ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr</u>



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
N DO	REFERENCE	PAP2023-002-CPC ASH OUEST	
DENTIFICATION POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST	
IDENTII	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST : Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon.	
ES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Dans ce cadre, il collabore également avec l'ensemble des IEN ASH. Il travaille en coopération avec les deux autres conseillers ASH de la circonscription. Une répartition géographique des secteurs d'intervention est définie en début d'année.	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	Les missions du conseiller sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative	
IS ET C	FONCTIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, et plus particulièrement les débutants, intervenant dans des classes et dispositifs qui relèvent de l'adaptation et de la scolarisation d'élèves handicapés.	
MISSION	COMPETENCES	Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.	
핃분	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXT	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXT	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 04 90 49 01 78	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
N DO	REFERENCE	PAP2023-003-CPC ASH OUEST	
IDENTIFICATION POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST	
IDENTII	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST : Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon.	
S	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Dans ce cadre, il collabore également avec l'ensemble des IEN ASH. Il travaille en coopération avec les deux autres conseillers ASH de la circonscription. Une répartition géographique des secteurs d'intervention est définie en début d'année.	
COMPETENCES	MISSIONS	Les missions du conseiller sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative	
ᆸ	FONCTIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, et plus particulièrement les débutants, intervenant dans des classes et dispositifs qui relèvent de l'adaptation et de la scolarisation d'élèves handicapés.	
MISSIONS	COMPETENCES	Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.	
 ⊭	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.	
EXTI TRAT	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 04 90 49 01 78	



		FICHE DE POSTE A PROFIL
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-004-CPC ISTRES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription d'Istres
IDENTII DU	PLACE DU POSTE	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
_	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.
	MISSIONS	 Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription. Aider à la mise en place et suivi des projets EPS. Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution. Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau). Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes. Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
MISS	COMPETENCES	 Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques. Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques et en EPS (ou s'engager à développer ces connaissances). Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission. Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.
(TE RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
CONTEXTE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
ADM	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.

MODALITES DE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
CONTACT	Jean-François GALLAIS IEN Istres - ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL		
NO E	REFERENCE	PAP2023-005-CPC LA CIOTAT
NTIFICATIC DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de La Ciotat
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de La Ciotat, école élémentaire Le Guérec, avenue Camusso, 17 avenue de La Fade 13600 La Ciotat
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct et loyal. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, des équipes, animer et participer à des projets et des groupes de réflexion. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation départemental et de circonscription. Accompagner la mise en œuvre de l'école inclusive, participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation sur demande de l'IEN. Accompagner les débutants (FSTG, T1, T2, T3) et les candidats aux examens professionnels (CAPPEI, CAFIPEMF). Etre le référent du plan mathématiques et suivre les constellations (RMC), Assurer le suivi de la continuité école-collège pour une partie des secteurs. Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et assurer le suivi des écoles et des enseignants. Représenter l'IEN dans certaines instances et auprès de partenaires. Participer au contrôle de l'instruction dans la famille. Aider à l'élaboration et au suivi des projets d'école et projets pédagogiques innovants. Accompagner et soutenir la classe chorale à horaires aménagés à l'école Louis Marin.
MISSIONS	FONCTIONS	 Membre de l'équipe de circonscription auprès de l'IEN de La Ciotat. Membre de l'équipe de pilotage départemental du plan Mathématiques en tant que référent mathématiques de la circonscription de La Ciotat. Référent pHare pour la circonscription. Chargé d'une partie des dossiers EPS. Chargé de la mise en œuvre des plans sciences et EDD au sein de la circonscription.
	COMPETENCES	 Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique. Actualiser régulièrement ses connaissances. Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Posséder une aptitude assurée à la communication orale et écrite. Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. Posséder une idée précise des exigences d'ordre éthique, de l'étendue et des limites de la mission. Disposer de très bonnes aptitudes relationnelles, d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer ses choix institutionnels. Maîtriser les outils numériques pour s'informer, communiquer et former.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Etre titulaire du CAFIPEMF Posséder une connaissance solide du plan national de formation mathématiques, de ses enjeux pédagogiques et didactiques, et l'expérience de la conduite de constellations Posséder une connaissance et une expérience de la mise en œuvre des protocoles de prévention et de lutte contre le harcèlement, Maîtriser les enjeux (contenus scientifiques, citoyenneté, partenariats) du plan sciences et du plan EDD de circonscription pour assurer l'accompagnement des actions au sein des écoles, Avoir une bonne connaissance des contenus d'apprentissage en sciences et technologie et travailler avec les partenaires (parcs national et régional, associations, collectivités)

		Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des
ļ		qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles
	REGIME HORAIRE	Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
		Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE	
	CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN La Ciotat ce.0131852t@ac-aix-marseille.fr



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
7		PAP2023-006-CPC MARSEILLE	
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	ESTAQUE	
NTIFICATION POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription	
		Circonscription Marseille Estaque Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire	
IDEN	PLACE DU POSTE	renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Estaque 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.	
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
(0	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement auprès des débutants. Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative.	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation prioritaire Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés Suivre des constellations Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. 	
W	COMPETENCES	 - Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel 	
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF	
IIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
ADMIN	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
00 00	CONTACT	Madame Orlando IEN Marseille Estaque ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr, 04.84.35.81.06	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
Z	REFERENCE	PAP2023-007-CPC AYGALADES	
IFICATIC POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Aygalades	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Aygalades 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille	
	CADRE GENERAL	La circonscription s'étend sur une partie du 15ème arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.	
(0)	MISSIONS	 Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative. 	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Suivi des enseignants en début de carrière (T1,T2,T3) Aide et conseils aux enseignants titulaires Mise en œuvre de la formation continue : Organisation et suivi des animations pédagogiques hors constellations Suivi des « constellations » Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques. Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité Participation aux instances des réseaux REP et académiques Collaborer avec les membres du RASED et participer au pôle ressource de la circonscription Suivi des projets spécifiques et des dispositifs. 	
	COMPETENCES	 Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN. Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut Posséder une aptitude au travail en équipe Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation. 	
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Etre titulaire du CAFIPEMF Expérience dans la gestion des élèves avec des besoins éducatifs particuliers (CAPPEI, enseignement spécialisé) souhaité. 	
NIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
Ŏ	CONTACT	Mme Angelats-Bléry IEN Marseille Aygalades : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr	



	FI	CHE DE POSTE A PROFIL		
ON	REFERENCE	PAP2023-008-CPC AYGALADES		
CATI	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Aygalades		
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritair renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Marseille Aygalades 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.		
	CADRE GENERAL	La circonscription s'étend sur une partie du 15ème arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.		
ES	MISSIONS	 Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative. 		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Suivi des enseignants en début de carrière (T1,T2,T3) Aide et conseils aux enseignants titulaires Mise en œuvre de la formation continue : Organisation et suivi des animations pédagogiques hors constellations Suivi des « constellations » en lien avec le plan français Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques. Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité Participation aux instances des réseaux REP et académiques Suivi des projets spécifiques et des dispositifs Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN. Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut 		
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Posséder une aptitude au travail en équipe Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation. Etre titulaire du CAFIPEMF		
CONTEXTE ADMINISTRAT	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		
ONTEXTE	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		
Ŏ	CONTACT	Mme Angelats-Bléry IEN Marseille Aygalades : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr		



FICHE DE POSTE A PROFIL				
TION	REFERENCE	PAP2023-009-CPC CAPELETTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Marseille Capelette		
IDEN	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Capelette, Site Louise Michel, 10 rue Paul Lucchesi, 13010 Marseille.		
	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.		
	MISSIONS	 Gestion et suivi des dossiers confiés par l'IEN. Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (constellations, animations pédagogiques, formation m@gistere) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques. 		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations) et la mise en œuvre des programmes. Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande. 		
	COMPETENCES	 Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. Savoir développer des méthodologies de projet. Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Maitriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte) et s'adapter aux nouvelles applications. Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maitrise Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale). Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel 		

	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF
EXTE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
CONTEXT	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
CONTEXT ADMINISTRA	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN Marseille Capelette ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL				
DO NO	REFERENCE	PAP2023-010-CPC CAPELETTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Marseille Capelette		
IDEN	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Capelette, Site Louise Michel, 10 rue Paul Lucchesi, 13010 Marseille.		
	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.		
	MISSIONS	 Gestion et suivi des dossiers confiés par l'IEN. Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (constellations, animations pédagogiques, formation m@gistere) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques. 		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations) et la mise en œuvre des programmes. Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande. 		
	COMPETENCES	 Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. Savoir développer des méthodologies de projet. Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Maitriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte) et s'adapter aux nouvelles applications. Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maitrise Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale). Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel 		

	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF		
TE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
TEX ISTR	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		
CONTEXTE ADMINISTRATI	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		
	CONTACT	IEN Marseille Capelette ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr		



	FICHE DE POSTE A PROFIL				
Z	REFERENCE	PAP2023-011-CPC JOLIETTE			
ATI	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription			
		Circonscription de Marseille Joliette			
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille			
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN			
	MISSIONS	 Être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques. Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue) Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports terrestres) Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN) Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3). 			
	FONCTIONS	 Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations) et la mise en œuvre des programmes. Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande 			
	COMPETENCES	 Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir le sens du contact. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté. 			
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF			
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.			
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.			
ONTEXT	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.			
ŭ	CONTACT	Martine ANTOINE IEN Marseille Joliette ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr			
CONTE	CANDIDATURE	DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.			



	FICHE DE POSTE A PROFIL			
Z 0	REFERENCE	PAP2023-012-CPC JOLIETTE		
NTIFICATIC DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription		
윤		Circonscription de Marseille Joliette		
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille		
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.		
ETENCES	MISSIONS	 Être référent du dossier des dédoublements des classes de GS, CP et CE1 « 100% réussite » et du dossier « Plan maternelle ». Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue) Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports aquatiques) Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN) Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil/école/collège, conseil cycle3). 		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations) et la mise en œuvre des programmes. Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande 		
IW	COMPETENCES	 Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. Connaitre les dispositifs favorisant la réussite des élèves de GS/CP/CE1 (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir le sens du contact. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté. 		
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		
CCADMIN	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		
	CONTACT	Martine ANTOINE IEN Marseille Joliette ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr		



FICHE DE POSTE A PROFIL				
Z	REFERENCE	PAP2023-013-CPC LA ROSE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille La Rose		
TIF OU P		Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.		
IDEN	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille La Rose 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.		
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.		
S	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants. Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative.		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation prioritaire Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés, plus particulièrement des enseignants débutants Suivre des constellations Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. Suivre les dossiers concernant l'école maternelle. 		
	COMPETENCES	 Savoir travailler en équipe, Etre organisé et méthodique et de curiosité quant aux innovations pédagogiques et techniques, Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Avoir un excellent positionnement institutionnel. 		
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF - Disposer d'une expérience en éducation prioritaire serait un plus		
IISTE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
ADMIR	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		
TE /	MODALITES DE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		
SS	CONTACT	M. ESCANDE IEN Marseille La Rose ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr - 04 84 35 81 40		



	FICHE DE POSTE A PROFIL			
TION	RÉFÉRENCE	PAP2023-014-CPC LONGCHAMP		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Longchamp		
IDENT	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Longchamp 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.		
	CADRE GÉNÉRAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.		
	MISSIONS	 Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe. Participer activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription; Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter. Suivi des écoles « Marseille en Grand » 		
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion; Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats; Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscriptions, départementales et académiques mais aussi les suivis individualisés et personnalisés; Apporter son concours au suivi des différents dossiers inhérents aux demandes institutionnelles; Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils; Référent mathématiques; Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN; Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF. 		
	COMPÉTENCES	 Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13); Être disponible et réactif pour répondre aux urgences; Être organisé, méthodique; Maîtriser l'outil informatique; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie); Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. 		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.		
ONTE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
CADIN	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		

Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. MODALITÉS DE CANDIDATURE Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEN des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL
	CONTACT	Mme NACER IEN Marseille Longchamp ce.0133284z@ac-aix-marseille.fr



FICH	4F	DF	POST	ΓF Δ	PR	OFI	ı
1 101	-					\mathbf{v}	_

	FICHE DE POSTE A PROFIL			
TION	REFERENCE	PAP2023-015-CPC MADRAGUE		
IFICATI(POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Madrague		
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Madrague 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.		
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.		
	MISSIONS	Trois champs articulés : L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipe d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de l politique éducative.		
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Etre référent du plan mathématique ou français de circonscription. Accompagner les enseignants débutants, T1 et T2. Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes. Encourager les réussites et les ressources pédagogiques qui favorisent la réussite scolaire et contribuer à leur diffusion. Dynamiser les pratiques de projet et apporter son concours au suivi des projets des écoles de la circonscription. Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en CP et CE1 dédoublés. Animer et suivre des constellations. Etre force de propositions dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de circonscription. Participer activement à la formation de tous les enseignants à l'occasion des animations pédagogiques et des stages de formation continue, des formations et des concertations REP+ mais aussi lors des suivis individualisés. Participer à la mise en cohérence des actions des liaisons inter-degrés et inter-cycles dans un secteur de collège. Animer et participer à divers groupes de travail en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques. Aimer travailler en équipe et animer. Connaitre les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves. Avoir la connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire. Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de textes). Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et Techniques. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. Avoir un excellent positionnement institutionnel. 		
	COMPETENCES			
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF.		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.		
M. SCOZZARI IEN Marseille Madrague - ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr – 84 35 81 56				



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-016-CPC MADRAGUE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Madrague	
IDENTI DU	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Madrague 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.	
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	Trois champs articulés : L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Etre référent du dossier de dédoublement des classes de GS de maternelle. Accompagner les enseignants débutants, T1 et T2. Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes. Encourager les réussites et les ressources pédagogiques qui favorisent la réussite scolaire et contribuer à leur diffusion. Dynamiser les pratiques de projet et apporter son concours au suivi des projets des écoles de la circonscription. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN. Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en CP et CE1 dédoublés. Etre force de propositions dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de circonscription. Participer activement à la formation de tous les enseignants à l'occasion des animations pédagogiques et des stages de formation continue, des formations et des concertations REP+ mais aussi lors des suivis individualisés. Suivre des constellations. Participer à la mise en cohérence des actions des liaisons inter-degrés et inter-cycles dans un secteur de collège. Animer et participer à divers groupes de travail en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques. 	
	COMPETENCES	 - Aimer travailler en équipe et animer. - Connaitre les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves. - Avoir la connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de textes). - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel. 	
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF.	
NIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
DMI	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTEADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
8	CONTACT	M. SCOZZARI IEN Marseille Madrague - ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04 84 35 81 56	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
2 0	REFERENCE	PAP2023-017-CPC MAZARGUES	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Mazargues	
IDENT DU	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Mazargues Rue Paul Lucchési 13010 Marseille	
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
IPETENCES	MISSIONS	 Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants; Concevoir, animer et suivre des actions de formation de circonscription et à vocation départementale pour la mission maternelle; Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques et notamment du Plan Marseille en Grand; Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet; Accompagner le déploiement des projets de la mission maternelle (formation inter catégorielles, petite enfance).; Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers; 	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion; Dynamiser les pratiques de projet et soutenir les directeurs dans leurs missions; Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés; Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription; Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription (mission maternelle), mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. 	
	COMPETENCES	Savoirs: Réglementation directeur d'école – pédagogie –didactique – ASH - Maternelle Savoir-faire: analyse – évaluation – maîtrise de l'outil informatique et des Technologies - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Savoir-être: communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe –loyauté - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir un excellent positionnement institutionnel.	
ш	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF	
(TE ?ATI	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CC	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	M. MEBAREK IEN Marseille Mazargues <u>ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr</u>	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
DENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-018-CPC MAZARGUES	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Mazargues	
IDENTI DU	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Mazargues Rue Paul Lucchési 13010 Marseille.	
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
IPETENCES	MISSIONS	 Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants; Concevoir, animer et suivre des actions de formation de circonscription et à vocation départementale pour la mission maternelle; Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques et notamment du Plan Marseille en Grand; Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet; Accompagner le déploiement des projets de la mission maternelle (formation inter catégorielles, petite enfance).; Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers; 	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion; Dynamiser les pratiques de projet et soutenir les Directeurs dans leurs missions; Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés; Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription; Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription (mission maternelle), mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques; produire des outils. 	
	COMPETENCES	Savoirs: Réglementation Directeur d'école – pédagogie –didactique – ASH - Maternelle Savoir-faire: analyse – évaluation – maîtrise de l'outil informatique et des Technologies - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions Savoir-être: communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe –loyauté - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir un excellent positionnement institutionnel.	
1.	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF	
XTE RAT	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
NTE	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	M. MEBAREK IEN Marseille Mazargues <u>ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr</u>	

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Traceran	FICHE DE POSTE A PROFIL		
DENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-019-CPC ST BARNABE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Marseille St Barnabé	
IDENT DU	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille St Barnabé, Site Louise Michel, 10 rue Paul Lucchesi, 13010 Marseille.	
	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, contribuer au travail partenarial et plus particulièrement à la coordination du plan « Marseille en grand ».	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	Repérer, encourager et diffuser les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et favorisent les apprentissages des élèves. Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats. Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, et de façon plus spécifique dans le cadre du plan « Marseille en grand »; produire des outils. Apporter son concours au suivi des projets innovants des écoles relevant de la circonscription. Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du plan « Marseille en grand ». Participer aux temps de concertation et de formation du plan « Marseille en grand ». Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource. Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription. Participer et accompagner aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et du réseau Collines.	
	COMPETENCES	 Apprécier et savoir travailler en équipe, Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maitrise suffisante des outils bureautiques usuels. Entretenir une veille pédagogique régulière spécifique à l'innovation pédagogique. Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées. 	
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Etre titulaire du CAFIPEMF. Bonne expérience des missions de Conseiller Pédagogique et de la pédagogie de projet souhaitée. 	
NIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	M. FORTOUL IEN Marseille St Barnabé : ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr	



FICHE DE POSTE A PROFIL		
NO N	REFERENCE	PAP2023-020-CPC MARTIGUES
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Martigues
IDENT	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Martigues Chemin de la Vierge, 13500 Martigues.
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 - Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré et des équipes d'école - Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. - Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	 Accompagnement et suivi des FSTG et néo-titulaires Accompagnement des équipes d'école Mise en œuvre de la formation continue : Organisation et suivi des animations pédagogiques hors « constellations » Suivi des « constellations » Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes Participation aux actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil de cycle 3) Participation au contrôle de l'IDF Gestion et organisation des projets culturels et des partenariats (PEAC) Relations avec les structures culturelles municipales Conseil auprès de l'IEN et mise en œuvre des politiques éducatives.
	COMPETENCES	 Une bonne connaissance du système éducatif Maîtrise didactique des domaines disciplinaires enseignés dans le premier degré Une bonne connaissance de la psychologie et de l'approche développementale de l'enfant Maîtrise de l'ingénierie de la formation Maîtrise de l'ingénierie pédagogique Compétence de conseil et de conduite d'entretien Etre capable de travailler en équipe Sens de la discrétion et respect de la confidentialité Capacité d'adaptation et sens du relationnel.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF
믿늗	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Mme ARGENCE IEN Martigues 04 42 42 15 22 ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-021-CPC MIRAMAS
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Miramas
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de la circonscription de Miramas, avenue de la République, 13140 Miramas.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription Miramas comprend quatre communes : Miramas, Berre l'étang, Saint Chamas et Cornillon Confoux. Un REP+ sur Miramas dans les quartiers situés au nord de la ville, un REP sur l'ensemble de la commune de Berre l'étang. Les bureaux de la circonscription sont situés sur la commune de Miramas.
	MISSIONS	 Référent mathématiques de circonscription, mise en œuvre et suivi des « constellations mathématiques ». Assurer le partenariat avec les quatre communes de la circonscription et représenter l'institution. Aider à la mise en place et suivi des projets EPS Contribuer à la liaison écoles/collèges (REP+, REP, ordinaires).
	FONCTIONS	 Accompagner sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe, tous les enseignants du premier degré. Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants. Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) Assurer le suivi des évaluations nationales
	COMPETENCES	 Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-àvis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. Posséder une aptitude au travail en équipe. Avoir des connaissances sur les cités éducatives. Maîtriser des outils d'ingénierie de formation et les outils numériques. Disposer de bonnes connaissances relatives à l'Education prioritaire.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'un CAFIPEMF
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Pascale OLIVE IEN Miramas ce.0132952n@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-022-CPC MIRAMAS
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Miramas
IDENTII DU	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de la circonscription de Miramas, avenue de la République, 13140 Miramas.
-	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription Miramas comprend quatre communes : Miramas, Berre l'étang, Saint Chamas et Cornillon Confoux. Un REP+ sur Miramas dans les quartiers situés au nord de la ville, un REP sur l'ensemble de la commune de Berre l'étang. Les bureaux de la circonscription sont situés sur la commune de Miramas.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 Référent français de circonscription, mise en œuvre et suivi des « constellations français ». Assurer le partenariat avec les quatre communes de la circonscription et représenter l'institution. Assurer le suivi des projets spécifiques à l'action culturelle Contribuer à la Liaison écoles/collèges (REP+, REP, ordinaires).
SSIONS ET C	FONCTIONS	 Accompagner sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe, tous les enseignants du premier degré. Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants. Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) Assurer le suivi des évaluations nationales
MIS	COMPETENCES	 Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-àvis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. Posséder une aptitude au travail en équipe. Avoir des connaissances sur les cités éducatives. Maîtriser des outils d'ingénierie de formation et les outils numériques. Disposer de bonnes connaissances relatives à l'Education prioritaire.
	PRE-REQUIS (diplômes ouexpérience)	Etre titulaire d'un CAFIPEMF
(TE ATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
C	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Pascale OLIVE IEN Miramas <u>ce.0132952n@ac-aix-marseille.fr</u>



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-023-CPC SC PROV	
		OUEST	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Sciences	
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille Estaque, en charge de la mission Sciences pour le département des Bouches-du-Rhône. Le poste est placé sur le centre de ressources départemental en sciences de Salon de Provence (circonscription de Salon) pour les réseaux Camargue, La Crau, Salon, Nerthe et Côte bleue.	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique en sciences est un enseignant maitre formateur ayant une expertise particulière dans le domaine scientifique. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques dans le cadre de la mission sciences des Bouches-du-Rhône.	
	MISSIONS	 Organiser et conduire des animations pédagogiques en sciences, technologie et éducation au développement durable, dans le cadre de la formation continue en circonscription et du volet départemental du plan académique de formation. Organiser et conduire des formations de formateurs. Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. Apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. Participation à la gestion et à l'organisation du CRDS de Salon de Provence. 	
	COMPETENCES	 Bonne connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements scientifiques. Capacité à concevoir et conduire des actions de formation en sciences Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques Aimer le travail d'équipe et le travail partenarial 	
ATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'un CAFIPEMF.	
INIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Catherine ORLANDO, IEN mission sciences - Inspection de l'éducation nationale de la circonscription Marseille Estaque ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr, 04.84.35.81.06	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-024-CPC SALON	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Salon	
IDEN1	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Salon Chemin Lurian, 13300 Salon.	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	- Accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école Contribution à la formation initiale et continue des enseignants Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.	
	FONCTIONS	 Animer et suivre les constellations. Etre le référent du plan mathématiques de la circonscription et du dispositif pHare. Accompagner les enseignants débutants, T1, T2. Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes et plus particulièrement en maternelle. Participer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail définies sur le plan local, départemental et national. Dynamiser les pratiques de projets et apporter son concours au suivi des projets innovants et des projets des écoles de la circonscription. Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de la circonscription. Collaborer avec les membres du RASED et participer au pôle ressource de la circonscription. Participer à la mise en cohérences des actions de liaison inter-degré, inter-cycles et inter établissements. Apporter son concours aux travaux de divers groupes en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques. 	
	COMPETENCES	 Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves. Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte) et s'adapter aux nouvelles applications. Connaitre le dispositif pHare. Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. Etre capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse. Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté. 	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)		
⊭	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Isabelle PAGANON – IEN Salon – <u>ce.0131315j@ac-aix-marseille.fr</u>	



FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-025-CPEM
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Éducation musicale
	PLACE DU POSTE	Le poste est sectorisée sur les réseaux Madrague, Vieux Port, Calanque, Etoile . Il est rattaché à la circonscription de Marseille Joliette. Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique en Éducation musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.
	MISSIONS	 Organiser et conduire des animations pédagogiques en Éducation musicale dans le cadre de la formation continue. Organiser et conduire des formations de formateurs. Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques
	FONCTIONS	 Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription, Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription. Inventorier les ressources. Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions. Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires. Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes
	COMPETENCES	 Des connaissances solides en didactique de l'Éducation musicale. Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs). Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics. Etre capable d'animer des groupes de travail. Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. Avoir un excellent positionnement institutionnel.

	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF - Spécialité Éducation musicale souhaitable
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale Arts et Culture : ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr; 04 84 35 81 40.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

	FICHE DE POSTE A PROFIL			
Z	REFERENCE	PAP2023-026-CPD DSDEN		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale « Marseille en Grand » Référent périscolaire – temps de l'enfant Direction départementale des Bouches du Rhône		
IDENTI	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.		
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré		
(0)	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental « Marseille en Grand » aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes),), • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) Il sera également référent du dossier « Périscolaire – Temps de l'enfant » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives.		
ISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille. 		
MISSIONS ET	COMPETENCES	 Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental « Marseille en grand » devra : Faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis. Être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales. Rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN. Communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs. Contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes Être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national. Être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets. Evaluer une procédure, une activité, une action, un résultat. Expertiser un contexte, une situation, un projet. 		
XTE RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Expertiser un contexte, une situation, un projet. Etre titulaire du CAFIPEMF		
ATE;	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.		
CONTEXTE ADMINISTRATI	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.		

Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. MODALITES DE	
CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
CONTACT	DSDEN - <u>ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</u> - 04 91 99 66 28



Liberté Égalité Fraternité

FICHE DE POSTE À PROFIL			
z	REFERENCE	PAP2023-027-CAMP MILLES	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Chargé de mission auprès de la Fondation du Camp des Milles « Mémoire et éducation »	
IDE	PLACE DU POSTE	Poste implanté au mémorial du Camp des Milles (anciennes tuileries des Milles, 60 chemin de la Badesse, 13290 Les Milles).	
	CADRE GENERAL	Missions de chargé de mission auprès du Camp des Milles	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec l'équipe du service éducatif de la Fondation du Camp des Milles. Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la Fondation du Camp des Milles et la DSDEN. Contribuer à la conception et au développement d'outils pédagogiques. Exercer une fonction d'interface avec les enseignants du 1er degré en vue de la valorisation pédagogique et culturelle de ce lieu de mémoire Développer la dimension interdisciplinaire dans la mise en œuvre de formations et de projets éducatifs et culturels 	
ONS E	FONCTIONS	 Le chargé de mission participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Patrimoine » de la DSDEN et le service éducatif du Site-Mémorial du Camp des Milles 	
MISSIM	COMPETENCES	 L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il devra se positionner de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage académique et départemental. Il devra posséder une aptitude au travail en équipe et posséder de bonnes capacités de communication, orale et écrite. Des compétences numériques sont nécessaires pour exercer ces missions. 	
IRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Ce service est réservé à un enseignant du 1er degré, titulaire en activité dans le département des Bouches du Rhône, pouvant faire état d'expériences dans les domaines de la communication, de l'animation et de la diffusion de contenus culturels. 	
NIS	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
E ADMI	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	DSDEN - <u>ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</u> - 04 91 99 66 28	



F		FICHE DE POSTE A PROFIL	
NOI	RÉFÉRENCE	PAP2023-028-ERUN TOULOUBRE	
ICA1	INTITULÉ DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN)	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription d'Aix Touloubre, l'ERUN exerce ses fonctions sur 2 circonscriptions (Aix Touloubre et Aix Vallée de l'arc), sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.	
	CADRE GÉNÉRAL	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.	
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques départementales pour le développement du numérique éducatif. En appui de ses inspecteurs, l'ERUN: - Accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes di circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif. - Accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, l' maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. - Travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI,) pou accompagner l'évolution des usages numériques scolaires. - Contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation national dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux académiques, réseaux). Par ses compétences et ses missions, il: - Contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour l' développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadr sécurisé. - Conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès de élèves. - Impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et de interventions dans les classes des territoires où il exerce. - Élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisatios sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à let publication sur les sites académiques pédagogiques. - Tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription. - Administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation d circonscription (inscriptions et suivis GAIA). - Est administrateur des tests de passation des évaluations dans les écoles de se circonscriptions, il en assure le suivi. - Participe aux formations de circonscription autres que numérique et français avec un vole numérique, par exemple. - Peut accompagner l'év	
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.	
	COMPÉTENCES	 Être titulaire du CAFIPEMF est vivement recommandé, à défaut, l'engagement à l'inscription et à la passation de la certification sont requis. Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental). Posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes. Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales. 	

		 - La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées. - L'ERUN doit maitriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE). 	
HF.	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Affecté à une circonscription du 1 ^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.	
ADMINISTRATIF	NOMINATION ET PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire. La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.	
ADM	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
CO	CONTACTS	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr L'IEN de la circonscription d'affectation Aix Touloubre : ce.0131311e@.ac-aix-marseille.fr	



FICHE DE POSTE A PROFIL		
REFERENCE PAP2		PAP2023-029-MDPH
TION	INTITULE DU POSTE	Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13
IDENTIFICATION POSTE	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.
	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à : - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation Travailler avec les responsables de dossiers Veiller à la cohérence des décisions Participer aux réunions et forums Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit : - Avoir le sens du service public. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maitrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
ш	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Etre titulaire du CAPPEI ou équivalent. Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
C ADMI	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – <u>ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</u>



		FICHE DE POSTE A PROFIL	
TION	REFERENCE	PAP2023-030-ERSEH SEI	
FICA	INTITULE DU POSTE	Le poste est rattaché au conseiller technique ASH départemental. Le titulaire du poste exerce au sein du service de l'école inclusive à la DSDEN 13.	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	L'implantation des postes d'enseignants spécialisés au sein du Service de l'Ecole Inclusive est liée au déploiement généralisé des PIAL. L'ERSEH est aidé dans ses missions par un gestionnaire administratif.	
S	CADRE GENERAL	L'ERSEH du SEI est chargé : - de soutenir le fonctionnement des PIAL avec un secteur du département en responsabilité, - de suivre les affectations des AESH à l'échelle des PIAL en fonction des notifications, des besoins des élèves et des compétences des AESH,	
INCE		- d'être l'interlocuteur du coordonnateur et du pilote de PIAL pour la gestion RH et les situations complexes.	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	Communiquer autant que de besoins avec les pilotes et les coordonnateurs de PIAL autour des éléments de gestion des personnels AESH ou des situations particulières, Synthétiser, en collaboration avec les gestionnaires du service, les informations concernant les personnels AESH: contrats, entretiens professionnels, formations, Développer, en lien avec le chef de service, la gestion des Ressources Humaines, Participer au recrutement des AESH en fonction des besoins locaux identifiés, Etayer l'analyse des besoins des élèves et la mise en relation avec les compétences des AESH, Accompagner les coordonnateurs dans la gestion des situations complexes.	
	COMPETENCES	- Capacité d'organisation et de synthèse - Capacités relationnelles avec un public pluri-professionnel : AESH, personnels de direction du 1 ^{er} et 2 nd degré, IEN, gestionnaires, - Capacité d'analyse des besoins à l'échelle d'un PIAL- Connaissance des ressources du département - Maîtrise des outils bureautiques	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent) est privilégié mais non exigé.	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CADMII	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr	



	FICHE DE POSTE A		
	PROFIL		
N N N	REFERENCE	PAP2023-031-UEEA	
DENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en : unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA	
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté dans l'écoles suivante : UEEA- École élémentaire La Blancarde, Marseille 12ème (AMSP)	
S	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médicosocial : - 4ème plan autisme (2018-2022)	
TENC		- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 Mettre en œuvre les temps d'enseignement. Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant. 	
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier :	

Mme Le Mercier IEN ASH Ouest <u>ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</u> 0490490178



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
DU	REFERENCE	PAP2023-032-UEE CLG POUR	
NO E	KEI EKEIGE	EEAP	
IDENTIFICATION POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en UEE-EEAP (unité externalisée pour enfants et adolescents polyhandicapés)	
IDEN	PLACE DU POSTE	L'UEE-EEAP est implantée au sein du collège GIONO à Marseille 13.	
COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'UEE-EEAP est un dispositif médico-social accueillant en collège des enfants et adolescents polyhandicapés. Les enfants accueillis et accompagnés par les EEAP (5 établissements de Marseille), qui pourront bénéficier d'une scolarisation en unité d'enseignement délocalisée, au collège se caractérisent par une grande hétérogénéité: - interpersonnelle, de par leur âge (de 12 à 16 ans), leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives, leur mode de communication (verbale, gestuelle, pictographique), et leur rythme (fatigabilité plus ou moins importante, rapidité d'acquisition de nouveaux apprentissages, etc.); - intra-personnelle, de par des rythmes et niveaux de développement et d'acquisition différents pour un même enfant selon les domaines de compétence.	
MISSIONS ET COMPE	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service, l'enseignant : - assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, selon les modalités définies par l'équipe pluridisciplinaire ; - formalise, après évaluation, une pédagogie adaptée et des parcours individualisés. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de chacune des structures (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement.	
MIS	FONCTIONS	L'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.	
	COMPETENCES	 Travailler en équipe. Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles. Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant. 	
ш	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).	
XTE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
CONTEXTE	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178	

533	ACAD	
	YAIX'	M
L	iberté	
E	galité	
F	raternité	

	FICHE DE POSTE A PROFIL		
NO III	REFERENCE	PAP2023-033-ERUN GARDANNE	
FICATI	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Gardanne/Allauch	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Gardanne, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Marseille Allauch, sous la responsabilité conjointe des inspectrices de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.	
	CADRE GENERAL	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.	
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif. Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI,) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires. L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux) Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé. Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce. L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription. L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA). Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.	
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.	
	COMPETENCES	Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental). Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales. Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes. La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées. L'ERUN doit maitriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE).	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION NOMINATION ET PRE-	Affecté à une circonscription du 1 ^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des	
CON	REQUIS (diplômes ou expérience)	qualifications requises, après une année scolaire probatoire. La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.	
ΑΓ	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	

MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
CONTACTS	L'IEN de la circonscription d'affectation Gardanne : ce.0133338h@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL		
Z	REFERENCE	PAP2023-034-COORDO REP+
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP+ - Secteur collège Dumas / IEN Belle de Mai
IDENTII	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Belle de Mai et chef d'établissement, collège Dumas).
	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
န္	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). Accompagner les équipes d'école et de collège. Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	 Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. Capacité à travailler en équipe. Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. Savoir adopter le bon positionnement. Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
H TH	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
CONTEXTE	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Madame la Principale du Collège Dumas : ce.0132491m@ac-aix-marseille.fr IEN Belle de Mai : ce.0131310d@ac-aix-marseille.fr



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
N О ш	REFERENCE	PAP2023-035-DAR	
FICATI	INTITULE DU POSTE	Enseignant en dispositif d'autorégulation DAR	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté à l'école élémentaire CHAVE, Marseille 5ème.	
	CADRE GENERAL	Le dispositif d'autorégulation (DAR) est un dispositif qui organise des actions d'autorégulation pour 7 à 10 élèves inscrits en classe ordinaire, ayant un diagnostic d'autisme et une notification de la MDPH dédiée. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022), - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022, - Instruction ministérielle N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'autorégulation pour les élèves présentant des troubles de l'autisme < BO n° 48 du 23 décembre 2021.	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 - Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique du dispositif d'autorégulation, - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant. - Suppléer l'enseignant de la classe ordinaire afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale. - Pratique la co-intervention dans la classe ordinaire afin de faciliter la généralisation des 	
	FONCTIONS	compétences. L'enseignant dispense son enseignement au sein d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes. Mais il est également appelé, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR.	
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux.	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Pas de CAPPEI exigible pour le DAR.	
TE	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
TEX	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest <u>ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</u> 0490490178	



	FICHE DE POSTE A PROFIL		
Z	REFERENCE	PAP2023-036-COORDO REP+	
ATI	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP+ - Secteur collège Fabre / IEN Vitrolles	
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré, IEN Vitrolles et chef d'établissement, collège Fabre)	
	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP+ a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.	
ENCES	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). Accompagner les équipes d'école et de collège. Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité. 	
	COMPETENCES	 Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} et 2nd degré. Capacité à travailler en équipe. Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. Savoir adopter le bon positionnement. 	
RATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.	
MINIST	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
TE ADI	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Catherine Piquette, inspectrice de l'éducation nationale <u>ce.0133262a@ac-aix-marseille.fr</u>	



		FICHE DE POSTE A PROFIL
UC	REFERENCE	PAP2023-038- FORM REP+
TE	INTITULE DU POSTE	Formateur académique éducation prioritaire (FEP) 50% Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Sous l'autorité de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur et de l'A-Dasen des Bouches-du-Rhône. Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : réseaux Ampère, Mistral, Miramaris et Fabre et
	CADRE GENERAL	avec les équipes des circonscriptions d'Arles, Martigues, Miramas et Vitrolles. Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016
PROFIL DU POSTE	MISSIONS et FONCTIONS	Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique. • Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1 er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés) • Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écolesétablissements. • Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP. • Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré • Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE. • Participer à l'élaboration du plan de formation départementaux, académiques et inter académiques en lien avec l'éducation prioritaire. Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1º degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement : • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels contituires en lien avec l'équipe des circonscriptions qu'ils animent et sous la responsabilité des IEN. Les missions sont précisées dans une lettre de miss
CONTE XTE ADMINI	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Disponibilité attendue. Expérience en éducation prioritaire souhaitée. CAFIPEMF généraliste ou avec option recommandé

NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
CONTACT	odile.aubert@ac-aix-marseille.fr stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr IEN Vitrolles : ce.0133262a@ac-aix-marseille.fr



	FICHE DE	POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES
7	REFERENCE	PEP2023-001-ERSEH
ATIOI STE	INTITULE DU POSTE	Enseignant« Référent de Scolarisation » des Elèves
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	en situation de Handicap (ERSEH) Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
旦	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH»). -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés, -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps-réunions fréquentes à midi et le soir) renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.
⊨	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
XTE	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
1	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816



FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
I DU	REFERENCE	PEP2023-002-HOPITAL
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL – Dispositif pour enfants et adolescents malades.
IDEN.	PLACE DU POSTE	Les postes sont implantés au sein des centres hospitaliers pour enfants et adolescents malades à Marseille. L'exercice de la mission peut s'effectuer indifféremment sur La Timone (13005), l'hôpital Nord (13015) et Sainte-Marguerite, Salins de Brégille (13009).
ш	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour ou en unité de moyens à longs séjours. Il assure la continuité pédagogique par la proposition de temps de scolarisation, soit en chambre, soit au sein d'une classe, dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'établissement d'origine, visant la poursuite du parcours et son retour en établissement scolaire.
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation : - Élaborer un projet d'apprentissage, - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de l'élève, - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'établissement d'origine de l'élève, - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine, - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire, - Contribuer, le cas échéant, à la mise en œuvre de l'enseignement dans le cadre de l'Apadhe ou d'autres modalités d'enseignement à distance, - Participer si besoin aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation, - Transmettre les informations nécessaires aux bilans réguliers du fonctionnement du dispositif.
	COMPETENCES	 Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades, Etre capable de mettre en œuvre des temps d'enseignement adaptés auprès d'élèves d'âge et de niveau variés, allant de la maternelle au lycée, Connaître le système éducatif et ses dispositifs, la réglementation en vigueur ainsi que les acteurs institutionnels, Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation, Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
EXT	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier IEN-ASH EST - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299



FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES PEP2023-003-CMPP **DENTIFICATION REFERENCE DU POSTE** Enseignant spécialisé en CMPP INTITULE DU POSTE Les postes d'enseignants sont implantés : - au CMPP La Roquette d'Arles. PLACE DU POSTE - au CMPP Henri Wallon d'Aix-en-Provence, - au CMPP départemental à Marseille (13006, 13008, 13010, 13012). Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant **CADRE GENERAL** des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances. L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis. Il veille à PROFIL DU POSTE **FONCTIONS** maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. - Aider l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages. - Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Développer des médiations plurielles. **MISSIONS** - Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre. - Recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents pour articuler les aides spécialisées. - Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré). - Travailler en équipe pluridisciplinaire. - Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents qui présentent des troubles COMPETENCES psychiques. - Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide. - Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action. - Placer son action au service du parcours de l'élève. DIPLÔMES OU Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. **EXPÉRIENCE ADMINISTRATIF NOMINATION** Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens. CONTEXTE 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et REGIME HORAIRE synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires. Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. **MODALITES DE CANDIDATURE** Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN

DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.

Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178

IEN ASH responsable du dossier :

CONTACT



	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
	REFERENCE	PEP2023-004-HDJ	
POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP- CAMSP-CATTP)	
IDENTIFICATION DU PC	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation : - Hôpital de jour Montperrin, unité pour enfants, Aix-en-Provence, - Hôpital de jour Montperrin, unité pour adolescents Oxalis, Aix-en-Provence, - Hôpital de jour La Ciotat, - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009, - Hôpital Le Relais, Marseille 13009, - Espace Méditerranéen de l'Adolescence, Salvator, Marseille 13009, - Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014, - Hôpital de jour-Valvert : La Farandole, Marseille 13011, Les Ecoutilles, Aubagne, - Hôpital-Valvert : CATTP Les Ricochets, Allauch, - Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis en HDJ, CMP et CAMSP sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016, - Hôpital de jour Montperrin pour enfants et adolescents, Salon de Provence, - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles.	
тЕ	CADRE GENERAL	Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP) proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents. Les Centres Médico-psychologique (CMP) accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires. Les Hôpitaux de jour (HDJ) reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.	
OFIL DU POS	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IÉN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés en lien avec l'établissement scolaire d'origine de l'élève et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation. NB: une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.	
PR	COMPETENCES	 Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.) Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites, Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers. 	
ш	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEl ou équivalent.	
TE	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
TEX STR	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299	



	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
NO	REFERENCE	PEP2023-005-IEM UEE	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en I.E.M (Institut d'éducation motrice) Enseignant en UEE-EEAP (unité externalisée pour enfants et adolescents polyhandicapés)	
DE	PLACE DU POSTE	- Institut d'éducation motrice (IEM) de Saint-Thys, Marseille 13010 - L'UEE-EEAP est implantée à l'école primaire Sainte Marthe Audisio, Marseille 13014.	
	CADRE GENERAL	- Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés, les EEAP accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés. Les élèves de l'IEM Saint-Thys sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement L'UEE-EEAP est un dispositif médico-social accueillant les élèves à l'école.	
POSTE	FONCTIONS	 Pour l'IEM, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par la coordonnatrice pédagogique, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'IEM et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH. Pour l'UEE-EEAP, l'enseignante assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH. 	
PROFIL DU	MISSIONS	L'enseignant : - est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de la structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles de synthèse, de fonctionnement ou de formation, - construit et coordonne les projets des élèves, au sein de l'unité d'enseignement ou avec les classes de référence, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - le cas échéant, accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents.	
	COMPETENCES	 Travailler en équipe, posséder une expérience d'enseignement avec des enfants à besoins éducatifs particuliers, mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées, mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant. 	
ь	DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.	
<u> </u>	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
IXI TR/	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest <u>ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</u> 0490490178	



Liberté
Égalité
Fraternité

	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
Ш	REFERENCE	PEP2023-006-IME	
POSTE	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IME	
IDENTIFICATION DU P	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation : - IME Les Tamaris, IME Les Amandiers, IME Le Paradou, Marseille 08, - IME Escat, Marseille 13011, sur site IME Valbrise, - IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13013, - IME Mont Riant, Marseille 13014, - IME DUE Apar, Marseille 13014, - IME Vert Pré, Marseille 13009, - IME Les Trois Lucs, IME Les Figuiers, Marseille 13012, - IME La Pépinière, La Ciotat, - IME Le Colombier, La Roque d'Anthéron, - IME Les Cyprès, Salon de Provence, - IME Les Fauvettes, Vitrolles.	
	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.	
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.	
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	L'enseignant : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.	
	COMPETENCES	 Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap; Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat; Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. 	
	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.	
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
TEXTE STRA1	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest <u>ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</u> 0490490178	



	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
ΞE	REFERENCE	PEP2023-007-ITEP	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP	
	PLACE DU POSTE	Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Attention, dans le département, ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit : - ITEP Saint Yves Moissons-Nouvelles, Aix-en-Provence, - ITEP La Sarriette, Aix-en-Provence, - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013 et 13014, - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne, - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010 et 13008 - ITEP Sainte-Victoire, UE implantée à l'hôpital Montperrin, Aix-en- Provence	
POSTE	CADRE GENERAL	Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.	
0	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.	
PROFIL DU PO	MISSIONS	L'enseignant: - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement: définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. NB: une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.	
	COMPETENCES	 Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap; Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat; Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEl ou équivalent.	
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
_	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178	



FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES PEP2023-008-SESSAD **REFERENCE** INTITULÉ DU Enseignant spécialisé en SESSAD DENTIFICATION **POSTE** Attention, l'implantation des postes au sein de l'EMS diffère du secteur **DU POSTE** d'intervention souvent très large : SESSAD Les Calanques et Côte Bleue, Marseille 13009, troubles moteurs avec troubles associés, SESSAD Résodys, Marseille 13001, troubles dys, **PLACE DU POSTE** SESSAD Les Alpilles, (SSEFIS) Aix en Provence, troubles auditifs, SESSAD Le Verdier, 2 secteurs : Cabannes/St-Rémy et Fos/Istres/Martiques/Miramas, et 2 UE externalisées à Arles et Sénas. Postes rattachés à l'ITEP Le Verdier, troubles psychiques et troubles de la conduite et du comportement. Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont 'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise CADRE GÉNÉRAL en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques. Elle peut aussi se faire au sein d'une UE externalisée. Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe **FONCTIONS** pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine. Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences. PROFIL DU POST Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre. Mettre en place des outils d'évaluation. Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel **MISSIONS** et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins. Maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. Participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. Être personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. Qualités de rigueur et d'organisation. Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat. **COMPÉTENCES** Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou Prise en charge en petits groupes. Travail en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets. **DIPLÔMES OU** Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. **EXPÉRIENCE ADMINISTRATIF** 24 heures devant élèves +108 heures annualisées de réunions, coordination et **REGIME HORAIRE** synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements CONTEXTE **NOMINATION** Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens. Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. **MODALITÉS DE CANDIDATURE** Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023. IEN ASH responsable du dossier : CONTACT Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178



FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2023-009-UEMA
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles suivantes : UEMA- École maternelle des Dames, Marseille 2ème (ARI) UEMA- École maternelle La Bricarde, Marseille 16ème (APAR) UEMA- École maternelle Jean Maurel, Aix-en-Provence (APAR) UEMA- École maternelle Louis Pécout, La Ciotat (ARPEJH) UEMA- École primaire Maurice Gouin, Istres (APAJH) UEMA- École maternelle Paul Cézanne, Miramas (AGAPEI 13) UEMA- École maternelle François Blanc, Salon-de-Provence (AGAPEI 13)
TE	CADRE GÉNÉRAL	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	 Mettre en œuvre les temps d'enseignement. Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
14 14	COMPÉTENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
느	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
CONTEXTE	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
CONTEXTE	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest <u>ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</u> 0490490178



	FICHE DE	POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES
TION	REFERENCE	PEP2023-010-UPE2A 1ER
FICATI	INTITULE DU POSTE	Enseignant UPE2A 1 ^{er} degré
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 1er degré d'Aix-Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 - Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV. - Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. - Assurer un enseignement du français langue étrangère et du français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. - Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école. - Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves. - Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. - Animer les rencontres avec les familles. - Préparer les élèves à la passation du DELF prim. - Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF. - Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. - Participer aux formations spécifiques mises en place. Il est rappelé qu'une UPE2A en école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles mais aussi, à partager son temps de service entre le premier degré et le collège de secteur.
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - Connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde, - Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, - Volonté d'implication personnelle.
ISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Peut postuler tout enseignant du premier degré, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME	NBI : 30points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme TIRAN-MATIGNON soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr



	FICHE DE P	OSTE A EXIGENCES PARTICULIERES
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2023-011-UPE2A 2ND
	INTITULE DU POSTE	Enseignant 1 ^{er} degré UPE2A collège
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 2 nd degré d'Aix-Marseille.
		 - Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV et assurer la liaison avec les familles et les différents partenaires de l'établissement. - A partir des évaluations CASNAV, déterminer son niveau de classe et mettre en place sa prise en charge en UPE2A.
		- Assurer un enseignement du français langue étrangère et du français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France.
		- Différencier la pédagogie en fonction du niveau d'acquisition des compétences des élèves confiés.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	 Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'établissement et de réseau. Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves. Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personneressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. Préparer les élèves à la passation du DELF scolaire.
SSIONS		- Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF scolaireTravailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV Participer aux formations spécifiques mises en place.
MISS	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : -connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - Connaissances didactiques du Français Langue Etrangère, du Français Langue de Scolarisation et du Français Langue Seconde, - Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, - Volonté d'implication personnelle, - Compétences organisationnelles, - Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, - Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité, - Connaissance des programmes du collège, du référentiel du socle commun et l'organisation en cycle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout enseignant du premier degré , titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	Volume horaire d'enseignement spécifique : 21h Nbi 30points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme TIRAN-MATIGNON soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).



	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES	
NO	REFERENCE	PEP2023-012-FREINET
IFICATI(POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Ecole FREINET
IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	Consulter l'annexe 12 des postes signalés
S	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
CE	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	-Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. -Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités -Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif. -Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie: expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives
	COMPETENCES	 - Aimer travailler en équipe. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
F	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaité Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet
CTE	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.



Fraternité	FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
TE	REFERENCE	PEP2023-013-DIR BILINGUE	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur en école bilingue	
IDENTI DU	PLACE DU POSTE	Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire bilingue	
	CADRE GENERAL	L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue dans les écoles labellisées. Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école bilingue exerce ses responsabilités en conformité avec le décret n°89-122 du 24 février 1989. -Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue. -Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue. -Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. -Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).	
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	-Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école. -Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme -Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de l'enseignement bilingue -Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenarialesCoordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistiqueMutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignantsImpulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les famillesEncourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilinguesApporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aideParticiper aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.	
	COMPETENCES	 -Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. -Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence. -Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations - Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue. 	
STRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude écoles bilingues L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.	
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
₩ O	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
CON	CONTACT	Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive ce.edil13@ac-aix-marseille.fr	



	FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES		
ATION	REFERENCE	PEP2023-014-DIR REP+	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Direction déchargée à 100% en REP+ et Direction 12 classes en REP+	
DE	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.	
	CADRE GENERAL	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.	
	FONCTIONS	 Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription. 	
	COMPETENCES	En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra : - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ; - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.	
E \TIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.	
XX Z	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
TE IST	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr	



	FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2023-015-CHAG	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en classe à horaires aménagés Gymnastique	
	PLACE DU POSTE	Consulter l'annexe 12 des postes signalés	
NCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école ordinaire, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.	
ETE	MISSIONS	Enseigner dans les niveaux de classe suivants : CE2, CM1 et CM2 de l'école dans le respect du projet d'école, suivant l'horaire et le calendrier aménagés.	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités Respecter les grands principes de la pédagogie : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, tenant compte de la spécificité du public accueilli, potentiels sportifs de haut niveau. 	
MISSIC	COMPETENCES	 - Aimer travailler en équipe et notamment avec les partenaires du Pôle France de gymnastique. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité. 	
ATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaitée	
STR	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré, suivant l'aménagement horaire partenarial : Attention, le calendrier des congés scolaires est légèrement modifié dans les CHAG.	
CONTEX:	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.	



	FICHE DE P	OSTE A EXIGENCES PARTICULIERES
ATION STE	REFERENCE	PEP2023-016-DE OCCITAN
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Poste de directeur Ecole primaire Centre d'enseignement continu de la langue régionale ou bilingue occitan
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	- Une organisation départementale qui définit l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré du département des Bouches-du-Rhône (circulaire du 16 avril 2012) - BO 47 du 16 décembre 2021 « langue et culture régionales – cadre applicable et promotion de leur enseignement » Circulaire du 14/14/2021 (NOR : MENE 2136384C) - Annexes mouvement lettre d'engagement du directeur écoles bilingues ou CEC Les élèves bénéficient de 3h d'enseignement hebdomadaire de/en langue vivante régionale occitan (le provençal). La moitié des postes de l'école est à profil « occitan ». Ces postes sont réservés à des enseignants ayant l'habilitation en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale. Afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement des échanges de service sont programmés. Annuellement les compétences des élèves sont évaluées au niveau A1 en fin de CM2.La Mission de langue vivante et culture régionales, coordonnée par un IEN et composée de deux conseillers pédagogiques et d'un ERUN assure le développement de l'enseignement et l'accompagnement des écoles labellisées C.E.C et bilingues.
	MISSIONS	Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école. - Piloter l'école en mobilisant l'équipe autour des enjeux liés à l'enseignement de la langue régionale notamment coordonner et assurer le suivi du projet d'école dans son volet linguistique et culturel. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet spécifique de l'école. - Contribuer à l'information des enseignants sur les programmes et les documents d'accompagnement produits par le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'enseignement de la langue régionale. - Instaurer et garantir la continuité des enseignements et des apprentissages, en élaborant et mettant en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des actions de continuité (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio). - Impulser dans l'école la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles. - Œuvrer à l'amélioration de la continuité de l'enseignement de la langue régionale au collège de secteur et participer aux travaux concernant le parcours des élèves.
	FONCTIONS	 Etablir des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,) s'agissant de l'enseignement de la langue vivante régionale. Organiser des évènements spécifiques pour valoriser l'enseignement de la langue régionale. Contribuer au rayonnement de l'école grâce à une communication mettant en valeur ses actions.
	COMPETENCES	- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;



		- Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,) - Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ; - Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
		- Capacité à travailler en équipe ; - Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.
<u> </u>	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 - Capacité à confindinquer et à travailler avec les families. - Liste d'aptitude à la direction d'école, - habilitation définitive en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale.
∏E AT	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
CONTEXTE ADMINISTRATI	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr



	FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES		
ATION STE	REFERENCE	PEP2023-017-DIR APPL	
DENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Direction d'école d'application	
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école d'application exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.	
	CADRE GENERAL	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.	
CES	MISSIONS	 Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement variable en fonction du nombre de classes d'application (décret n°2022-541 du 13 avril 2022). Les missions sont celles d'un directeur d'école. En tant que maître formateur directeur d'école il coordonne l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organise les relations avec l'IEN et l'INSPE. Il participe à la formation initiale en lien avec l'INSPE. Il peut être amené à participer à des actions de formation continue. Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu. 	
MISSIONS ET COMPETENCES	FONCTIONS	 Pilotage de l'école. Prise en charge des tutorats des professeurs stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité) et des M2 contractuels alternants. Participation aux accompagnements renforcés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires. Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires. Participation à des commissions d'entretien. Participation au jury CAFIPEMF. Construction avec l'équipe de circonscription de plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves en appui sur les évaluations nationales. Participation au Pôle de ressource de circonscription. 	
	COMPETENCES	- Posséder une connaissance approfondie de la didactique - Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire - Avoir une grande aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires Faire preuve d'initiative et d'autonomie - Posséder des capacités relationnelles et rédactionnelles - Avoir le sens de l'écoute et de la coopération: - Faire preuve de discrétion et de loyauté	
	PRE-REQUIS (diplômes ou	Directeur en exercice ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles d'application.	
(TE	expérience)	ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles d'application. CAFIPEMF	
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
ĀĒ	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école	
CONTEXTE	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL	
AD M		des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.	
	CONTACT	DSDEN - ce.iena13@ac-aix-marseille.fr	

		FICHE DE POSTE
Z	REFERENCE	PEP MG - 0130531G
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en école innovante – « Marseille en Grand »
STE	NOM DE L'ECOLE	EEPU BOISSON
IDENTIFICATION DU POSTE	NOM DE LA CIRCONSCRIPTION	Marseille Saint Barnabé
<u>ID</u>	TITRE DU PROJET	Espaces apprenants au service des apprentissages et du bien-être de tous les élèves
	THEMATIQUES CONCERNEES	- Arts et Culture - Espaces pédagogiques
Щ	CADRE GENERAL : DESCRIPTION DU PROJET	L'école vise à faire évoluer le cadre des apprentissages en aménageant des classes avec du matériel flexible. En favorisant le bien être des élèves, cet aménagement facilitera une meilleure implication et motivation dans leurs apprentissages. Le projet porte également, sur une réorganisation de l'espace extérieur (tables, jeux, végétalisation, jardin, élevages), ainsi que sur des expériences autour de la mise en place d'ateliers multi âges et de remédiation cognitive avec le protocole Musadys. La mise en œuvre d'une pédagogie favorisant la coopération permettra d'améliorer le climat scolaire et les apprentissages fondamentaux des élèves.
POS.	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école, éventuellement sur le temps périscolaire en respectant la thématique retenue dans le cadre du projet innovant.
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	 Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités Participer activement à la mise en œuvre du projet innovant qui s'intègre dans le cadre d'une thématique spécifique retenue au titre de « Marseille en grand »
PRC	COMPETENCES	- Conduire une réflexion sur l'utilisation et la conception de nouveaux espaces d'apprentissages Opérer une veille pédagogique concernant la classe flexible, la coopération, les neurosciences - S'inscrire dans une démarche pédagogique de projet et savoir intégrer un collectif de travail - Harmoniser les pratiques pédagogiques avec celles pratiquées à l'école - Rechercher l'innovation pédagogique en collaboration avec l'équipe pédagogique Avoir le sens du travail en équipe et du travail différencié
L.	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	 - Une expérience ou un intérêt pour le fonctionnement de la classe flexible et la coopération sera apprécié - Une appétence pour la musique serait la bienvenue
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ARENA : https://appli.ac-aix-marseille.fr Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'applicatif MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.
	CONTACTS	- IEN de la circonscription Mr FORTOUL : Adresse mail : ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr - La directrice de l'école Mme HORODECKI : Adresse mail : ce.0130531g@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE				
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP MG - 0131562C		
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en école innovante – « Marseille en Grand »		
	NOM DE L'ECOLE	EMPU Valmante		
	NOM DE LA CIRCONSCRIPTION	Marseille Mazargues		
	TITRE DU PROJET	Une école fusionnée pour l'égalité et le bien-être de tous		
	THEMATIQUES CONCERNEES	aménagement du temps et des espaces bien-être		
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL : DESCRIPTION DU PROJET	L'école met en œuvre trois classes multi âge PS-MS-GS. L'innovation du projet réside dans la fusion des espaces de classe : l'école devient une entité réunie au service de l'élève. Pour ce faire, les enseignements et l'emploi du temps sont coconstruits, les moyens disponibles sont mis en commun et l'ensemble de la communauté éducative : élèves, enseignants, personnels municipaux, familles et animateurs périscolaires travaille en synergie. Le projet vise à améliorer le bien-être des élèves pour améliorer leurs résultats dans les apprentissages fondamentaux.		
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école et de la thématique retenue dans le cadre du projet innovant.		
	FONCTIONS	Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. Participer activement à la mise en œuvre du projet innovant.		
	COMPETENCES	 Savoir adapter ses pratiques de classe à un cadre commun. Savoir travailler en équipe avec tous les adultes de l'école. Savoir s'adapter à des modalités de travail différentes : mutualiser les pratiques et le matériel. Avoir une appétence pour la formation et l'innovation pédagogique notamment en ce qui concerne l'aménagement des espaces et le travail coopératif. Faire preuve de compétences relationnelles Savoir conduire une réflexion sur l'utilisation et la conception de nouveaux espaces d'apprentissage. 		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	 - Une expérience de l'enseignement en école maternelle serait souhaitée. - Une connaissance des rythmes biologiques de l'enfant et des adaptations nécessaires serait appréciée. - Une expérience en pédagogies innovantes serait un atout. 		
	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ARENA : https://appli.ac-aix-marseille.fr Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.		
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'applicatif MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement.		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.		
	CONTACTS	- IEN de circonscription – M. Mebarek – <u>ce.0131298r@ac-aix-marseille.fr</u> - La directrice de l'école – Mme Lanet – <u>ce.0131562c@ac-aix-marseille.fr</u>		



FICHE DE POSTE				
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP MG - 0131831V		
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en école innovante – « Marseille en Grand »		
	NOM DE L'ECOLE	EMPU ALLEE DES PINS LE CABOT		
	NOM DE LA CIRCONSCRIPTION	Marseille Mazargues		
	TITRE DU PROJET	Apprendre autrement, en faisant de tous les espaces de l'école des lieux d'apprentissage		
	THEMATIQUES CONCERNEES	Aménagement des espaces et renforcement des apprentissages		
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL : DESCRIPTION DU PROJET	Le projet vise à faire de tous les espaces de l'école des lieux d'apprentissage. L'innovation porte sur la prise en compte des interactions qui existent entre l'environnement physique et les comportements de jeunes enfants (« écologie développementale »). Il s'agira d'aborder chaque espace comme un lieu d'apprentissage. Les objectifs sont d'aménager des pôles d'apprentissages au sein des classes et à l'extérieur (cour, jardin pédagogique) en fonction des domaines et de tisser du lien entre les espaces d'apprentissages extérieurs et les espaces intérieurs (classes) dans un projet impliquant tous les usagers de l'école.		
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école et de la thématique du projet innovant.		
	FONCTIONS	 Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. Participer activement à la mise en œuvre du projet innovant qui s'intègre dans le cadre d'une thématique spécifique retenue au titre de « Marseille en Grand ». 		
	COMPETENCES	 Adapter ses pratiques à un cadre commun de fonctionnement pédagogique. Intégrer les éléments de la culture numérique notamment dans le cadre du projet innovant. Avoir une appétence pour l'innovation pédagogique notamment en ce qui concerne l'articulation entre l'environnement physique et les apprentissages. Savoir travailler en équipe avec l'ensemble des partenaires de l'école Gérer l'hétérogénéité en mobilisant des compétences expertes dans le domaine de la différenciation pédagogique. 		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	 - Une expérience du travail en classe extérieure serait appréciée. - La maîtrise des outils numériques et multimédias serait un atout. - Des connaissances sur la démarche pédagogique en lien avec du mobilier flexible seraient appréciables. 		
	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ARENA : https://appli.ac-aix-marseille.fr Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.		
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'applicatif MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.		
	CONTACTS	- IEN de circonscription : Mr. MEBAREK – <u>ce.0131298r@ac-aix-marseille.fr</u> - La directrice de l'école : Mme LEGIER - <u>ce.0131831v@ac-aix-marseille.fr</u>		



FICHE DE POSTE				
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP MG - 0132574C		
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en école innovante – « Marseille en grand »		
	NOM DE L'ECOLE	EEPU ZAC de MAZARGUES la SOUDE		
	NOM DE LA CIRCONSCRIPTION	Marseille Corniche		
	TITRE DU PROJET	Projet ACTIS		
	THEMATIQUES CONCERNEES	Arts, culture et EPS		
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL : DESCRIPTION DU PROJET	L'école a créé un projet autour de la mise en œuvre d'activités artistiques, culturelles, théâtrales, instrumentales et sportives. En plus de la valorisation du PEAC et du Plan d'Action Départemental EPS, les objectifs du projet sont de favoriser le lien école-famille mais aussi de favoriser la coopération et l'entraide entre élèves, notamment des plus en difficulté pour l'amélioration des résultats scolaires. Pour la mise en œuvre du projet, l'école s'appuie en partie sur le partenariat avec des associations culturelles et sportives pour permettre à la fois aux élèves de découvrir un nouveau type d'activités mais aussi aux enseignants d'être mieux formés sur ces thématiques. Chaque enseignant de l'école est référent d'une thématique du projet. L'innovation pédagogique réside dans une réflexion sur l'aménagement des temps et des espaces. Des temps collectifs sont dédiés à la réalisation des activités, des espaces dans l'école sont aménagés selon les thématiques du projet.		
ROI	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école et de la thématique du projet innovant.		
a	FONCTIONS	Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. Participer activement à la mise en œuvre du projet innovant.		
	COMPETENCES	 Savoir adapter ses pratiques de classe à un cadre commun. Avoir le sens du travail en équipe. Adapter sa pédagogie face à des élèves en difficulté. 		
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	 Une expérience dans la mise en œuvre d'une pédagogie de projet notamment dans les domaines de l'art, culture théâtrale et l'EPS serait appréciée Une expérience de pratiques dans le domaine de l'aide aux élèves en difficulté serait un atout Des connaissances des différents dispositifs pédagogiques innovants serait souhaitable Une participation à des formations en lien avec les thèmes du projet au niveau local, académique ou national, ainsi que des connaissances sur le PEAC et le Plan d'Action Départemental EPS seraient un atout. 		
	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ARENA : https://appli.ac-aix-marseille.fr Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.		
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'applicatif MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement		
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré.		
	CONTACTS	- L'IEN de circonscription Marseille Corniche Mme RUM : ce.0131306z@ac-aix-marseille.fr - La directrice de l'école Mme CRILLON : ce.0132574c@ac-aix-marseille.fr		